

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
19 AOÛT 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-08-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-08-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of August 19, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 4 et 16 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 3.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2019

RÉSOLUTION N° 19-08-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-08-02

Subject: Adoption of Minutes of July 15, 2019 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 15, 2019, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 15, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Registre du règlement no 1441-5 - jardins communautaires
- .2 Liste des commandes - 10 000 \$
- .3 Liste des commandes - 25 000 \$
- .4 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Rapport - ressources humaines
- .7 Permis et certificats

6. Création d'une place publique - Centre-ville - Projet REM

RÉSOLUTION N° 19-08-03

Objet : Création d'une place publique - Centre-ville - Projet REM

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter la proposition du projet REM concernant l'aménagement et le réaménagement des abords de la station Mont-Royal pour créer une place publique, conformément à la lettre du 21 juin 2019 et document du 19 août 2019, le tout conditionnellement à l'approbation par le MAMH d'un règlement d'emprunt au montant de 6,5 M\$ pour couvrir la contribution financière de la Ville au projet;

D'autoriser la directrice générale et le greffier à signer les documents afférents à la mise en place de l'entente et du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-03

Subject : Creation of a public square - Town center - REM Project

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept the proposal put forth by Projet REM concerning the reconfiguration of the area around the Mount-Royal train station in order to create a public square, in accordance with their letter of June 21, 2019 and document of August 19, 2019; the whole subject to the approval of a loan by-law by the MAMH in an amount of \$6.5M required to cover the Town's contribution to the project;

To authorize the Town Manager and Town Clerk to sign all required documents pertaining to the agreement and the project.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-08-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er juillet au 31 juillet 2019:

Masse salariale: 1 734 763 \$

Fournisseurs et autres paiements: 2 138 479 \$

Quote-part CMM: 366 736 \$

Total des déboursés: 4 239 978 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between July 1 to July 31, 2019:

Payroll: \$1,734,763

Suppliers and other payments: \$2,138,479

CMM apportionment: \$366 736

Total disbursements: 0.
\$4,239,978.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2018

RÉSOLUTION N° 19-08-05

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2018

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau imposés en 2018 n'ont pas été payés, en tout ou en partie;

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme de 90,96 \$ représentant des coûts de publication non perçus de 2017;

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 24 octobre 2019, en la manière prescrite par la Loi;

RESOLUTION N° 19-08-05

Subject : List of immovables for sale for non-payment of 2018 taxes

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of duties assessed and the water consumption for 2018 are unpaid, in whole or in part;

To write off the sum of \$90.96 from the Town's books, representing uncollected publication costs from 2017;

To order the town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the office of Council, on October 24, 2019, in the manner prescribed by law;

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize, in accordance with section 536 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 19-08-06

Objet : Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 14 814,79 \$ (taxes en sus) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et de au 40 avenue Roosevelt pour la période comprises entre le 1er septembre 2019 et le 31 décembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 29 629,65 \$ (taxes en sus) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et au 40 avenue Roosevelt pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 août 2020 , comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN INC. le contrat d'entretien ménager au 10-20 avenue Roosevelt et 40 avenue Roosevelt (C-2019-52) à cette fin aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant total de 40 404 \$ (taxes en sus) pour la période comprise entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres

Dépense: 7 803,39 (taxes en sus)
ou 8 971,95 \$ (taxes incluses)
Crédits: 8 192,59 \$

RESOLUTION N° 19-08-06

Subject : Cleaning services of the inside of the premises at 10-20 Roosevelt avenue and 40 Roosevelt Avenue

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$14,814.79 (plus taxes) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between September 1st and December 31st 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$29,629.65 \$ (plus taxes) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between January 1st and August 31st 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tender, MODERN CONCEPT D'ENTRETIEN INC. the contract (C-2019-52), for the household cleaning services of the premises at 10-20 Roosevelt Avenue and 40 Roosevelt Avenue, to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$40 404 (plus taxes) for the period between September 1st, 2019 and August 31st, 2020, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres"

Expenses: \$7,803.39 (plus taxes)
or \$8,971.95 \$ (taxes included)
Credits: \$8,192.59

Imputation:
02-372-01-447 - Services extérieurs

Dépense: 7 011,40 \$ (taxes en sus)
ou 8 061,36 \$ (taxes incluses)
Crédits: 7 361,10 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020 Les crédits
requis à cette fin seront maintenus dans
l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation:
02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres

Dépenses: 15 606,85 \$ (taxes en sus)
ou 17 943,97 \$ (taxes incluses)
Crédits: 16 385,24 \$

Imputation:
02-372-01-447 - Services extérieurs

Dépenses: 14 022,80 \$(taxes en sus)
ou 16 122,72 \$ (taxes incluses)
Crédits: 14 722,19 \$

Contrat: 40 404 \$ (taxes en sus) ou 46 454,50 \$
(taxes incluses)

Dépense total: 44 444,44 \$ (taxes en sus) or 51
100 \$ (taxes incluses) Crédits: 46 661,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Fourniture et livraison d'un véhicule pour la Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 19-08-07

**Objet : Fourniture et livraison d'un véhicule
pour la Sécurité publique**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est
résolu :

D'autoriser une dépense de 56 338,54 \$ (taxes
incluses) pour la fourniture et la livraison de (1)
véhicule, neuf, berline - modèle Ford Police
Responder hybride, année 2020, comprenant
tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la
compagnie JACQUES OLIVIER FORD INC., le
contrat (C-2019-67A) à cette fin, aux prix soumis
de 42 838,54 \$ (taxes incluses), incluant les
options retenus, conformément aux documents
d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Appropriation :
02-372-01-447 - "Services extérieurs"

Expenses: \$7,011.40 (plus taxes)
or \$8,061.36 \$ (taxes included)
Credits: \$7,361.10

Source:
Operating Budget 2020 Credits required for this
activity will be maintained in the budget, in the
following manner:

Appropriation :
02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres"

Dépenses: \$15,606.85 \$ (plus taxes)
or \$17 943,97 \$ (taxes included))
Crédits: \$16 385,24

Appropriation :
02-372-01-447 - "Services extérieurs"

Dépenses: \$14,022.80 (plus taxes)
or \$16,122.72 (taxes included)
Crédits: \$14,722.19

Contract: \$40,404 (plus taxes) or
\$46,454.50 (taxes included)

Total Expense: \$44,444.44 (plus taxes) or
\$51,100 (taxes included) Credits: \$46,661.11.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-08-07

**Subject : Supply and delivery of a vehicle -
Public Security**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorise an expense for the amount of
\$56,338.54 (taxes included) for the supply and
delivery of one (1) new SEDAN
vehicle, model Ford Police Responder hybrid,
2020, which included, as needed, all accessory
costs;

To award to the lowest bidder, that is JACQUES
OLIVIER FORD INC., the contract (C-2019-67A)
for this purpose, at the price submitted,
\$42,838.54 (taxes included), including
the selected options, all in accordance with the
tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1904 remboursement de l'emprunt sur une période de 5 ans.

Imputation :
Projet : 2019-210-01 - Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique

Compte budgétaire : 22-200-00-741

Contrat : 42 838,54 \$ (taxes incluses)
Dépense: 56 338,54 \$ (taxes incluses)
Crédits : 51 444,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source :
Loan by-law E-1904 reimburse this amount over a five (5) year period;

Appropriation :
Project: 2019-210-01 - "Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique"

Budget account: 22-200-00-741

Contract : \$42,838.54 (taxes included)
Expense: \$56,338.54 (taxes included)
Credit : \$51,444.60.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépense supplémentaire - Travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 19-08-08

Objet : Dépense supplémentaire - Travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 174,34 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat « Travaux de plomberie dans divers édifices municipaux » (C-2016-42) accordé à la compagnie AV-TECH INC. pour la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019, surplus accumulé et règlement d'emprunt E-1702

Imputation :
02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains et projets 2187 et 2125

Dépense: 16 174,34 \$ (taxes incluses)
Crédits : 14 769,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-08

Subject : Additional expenditure - Plumbing services for various municipal buildings

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$16,174.34 (taxes included) under contract "Plumbing services for various municipal buildings" (C-2016-42) awarded to AV-TECH INC. for the period between January 1st 2019 to June 30th 2019;

To charge the expenses as follows:

Source:
Operating budget 2019, Appropriated Accumulated Surplus, and Loan by-law E-1702

Appropriation:
02-385-00-522 - "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains" and projects 2187 and 2125

Expense: \$16,174.34 (taxes included)
Credits : \$14,769.32.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement - Location horaire de deux (2) béliers mécaniques (avec (1) opérateur) pour les dépotoirs à neige

RÉSOLUTION N° 19-08-09

Objet : Renouvellement - Location horaire de deux (2) béliers mécaniques (avec (1) opérateur) pour les dépotoirs à neige

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'accorder à 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) le renouvellement du contrat (C-2018-61) pour la location horaire de deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige, aux taux horaire soumis et termes de la soumission jusqu'à concurrence de 92 000 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 15 novembre 2019 et le 15 avril 2020 avec un deuxième et dernière année d'option de renouvellement au gré de la Ville pour la saison 2020-2021, pour un minimum garanti de 400 heures chaque saison, conformément aux documents de soumission;

D'autoriser une dépense de 27 600 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la location horaire de deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige du 15 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 64 400 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la location horaire de deux (2) béliers mécaniques avec un (1) seul opérateur pour les dépotoirs à neige du 1er janvier 2020 jusqu'au 15 avril 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ce contrat à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2019 et 2020, le tout selon les politiques et procédures de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 27 600 \$ (taxes incluses)
Crédits: 25 202,48 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

RESOLUTION N° 19-08-09

Subject : Renewal - Hourly rental of two (2) bulldozers (with one (1) operator) for the snow dumps

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To award to 3024407 CANADA INC. F.A.S.R.S. ENTREPRISE VAILLANT (1994) the contract renewal (C-2018-61) for the hourly rental of two bulldozers with one (1) operator for the snow dumps at the hourly prices submitted and terms of the bid price, up to the amount of \$ 92,000 (taxes included) for the period, between November 15th, 2019 and April 15th, 2020, with a second and last renewal option at the Town's discretion for the 2020-2021 season, for a guaranteed minimum of 400 hours each season, all in accordance with the tendering documents;

To authorize an expense for the amount of \$ 27,600 (taxes included) in 2019 for the hourly rental of two (2) bulldozers with one (1) operator for the snow dumps from November 15th, 2019 to December 31st, 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$64,400 (taxes included) in 2020 for the hourly rental of two (2) bulldozers with one (1) operator for the snow dumps from January 1st, 2020 to April 15th, 2020 which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize the Town Manager to undertake the work associated with this contract within the Town's budget adopted for 2019 and 2020, in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Imputation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$ 27,600 (taxes included)
Credits: \$ 25,202.48

Source:
Operating Budget 2020

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 64 400 \$ (taxes incluses)
Crédits: 58 805,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$ 64,400 (taxes included)
Credits: \$ 58,805.78.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison de cartouches d'encre

RÉSOLUTION N° 19-08-10

Objet : Fourniture et livraison de cartouches d'encre

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 34 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à QRX Groupe de Technologie le contrat d'approvisionnement (SMI-2019-35) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, aux prix unitaires soumis, soit au prix total estimé de 30 796.40 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019 et 2020

Imputation :
02-XXX-XX-671 - Fourniture de bureau

Pour l'année 2020, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-10

Subject : Supply and delivery of ink cartridges

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$34,000 (taxes included) to execute the contract for the supply and delivery of ink cartridges which includes, as needed, all accessory costs;

To award to QRX Groupe de Technologie the supply contract (SMI-2019-35), for the supply and delivery of ink cartridges for the period of October 1st, 2019 to September 30th, 2020, with the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$30,796.40 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2019 and 2020

Appropriation:
02-XXX-XX-671 "Fourniture de bureau"

For 2020, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décary

RÉSOLUTION N° 19-08-11

Objet : Remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décary

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 154 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019, pour le remplacement des modules de jeux au parc Ernest-R.-Décary, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2019, pour le projet # 2019-710-04 en augmentant le crédit budgétaire de 125 000 \$ à 140 700 \$ (20 ans);

D'autoriser un emprunt de 15 700 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le contrat (C-2019-19) à cette fin, au prix soumis, soit 146 665,98 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1903 pour un crédit budgétaire de 125 000 \$ amorti sur une période de 20 ans;

Fonds de roulement pour un crédit budgétaire de 15 700 \$ amorti sur une période de cinq (5) ans;

Imputation :
Projet : 2019-710-04 (PTI 2019) -
Remplacement de jeux dans les parc - Phase V

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 146 665,98 \$ (taxes incluses)
Dépense : 154 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 140 662,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-11

Subject : Replacement of game modules at Ernest-R.-Décary park

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$154,000 (taxes included) within the 2019 Capital Expenditures Program (PTI) for the replacement of game modules at Ernest-R.-Décary park, which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2019 Capital Expenditures Program (PTI), for project # 2019-710-04 by raising the budgetary credit amount from \$125,000 to \$140,700 (20 years);

To authorize a loan of \$15,700 from the Working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5-year period;

To award to lowest bidder, the company TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., the contract (C-2019-19) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$146,665.98 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-law E-1903 for a budgetary credit amount of \$125,000 with an amortization period of 20 years;

Working Fund for a budgetary credit amount of \$15,700 and to reimburse this amount over a five (5) year period;

Appropriation:
Project : 2019-710-04 (PTI 2019) -
"Remplacement de jeux dans les parc - Phase V"

Budget account: 22-700-00-718

Contract : \$146,665.98 (taxes included)
Expense : \$154,000 (taxes included)
Credit : \$140,662.53.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels complexe sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 19-08-12

Objet : Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels complexe sportif et communautaire

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 652 752\$ (taxes en sus) à la firme Poirier Fontaine Architectes/ Riopel et Associés Architectes pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un nouveau complexe sportif et communautaire;

D'approuver l'utilisation du surplus accumulé affecté à cette fin pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé affecté à cette fin

D'imputer cette dépense au projet, no. d'appropriation 22-700-00-722

Projet 2018-710-11: Construction d'un complexe sportif et communautaire

Dépenses: 750 501.61 \$, taxes incluses
Crédit: 685 308.01 \$
Contrat: 652 752.00 \$, plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-12

Subject : Additional expenses - professional fees sports and community complex

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$652 752 (plus taxes) to Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes for the preparation of plans and specifications for the construction of a new sports and community complex;

To approve the financing of this expense by the accumulated surplus appropriated for the project;

To charge this expenditure as follows :

Source:
accumulated surplus allocated to the project

To charge this expense to the project, appropriation number 22-700-00-722

Project 2018-710-11: construction of a sports and community complex

Expenses: \$750,501.61, taxes included
Credit: \$685,308.01
Contract: \$652,752.00, plus taxes

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-08-13

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 19 juillet 2019:

RESOLUTION N° 19-08-13

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on July 19, 2019:

Plan N°1: 149 Dobie pour « Re-soumission d'une terrasse arrière et pergola (Demande expirée) »;

Plan N°5 :1705 Caledonia pour « Modification des fenêtres »; Sous réserve : Les fenêtres à guillotine tel que présentées et la couleur "Charbon" de Gentek;

Plan N°6 : 1715 Markham pour « Terrasse en bois Ipé »;

Plan N°8: 1210 Lucerne pour « Nouveau balcon en béton à l'arrière construit sans permis et nouvelle pergola en verre et aluminium sous un balcon installé sans permis »;

Plan N°9: 455 Mitchell pour « Modifications apportées au permis de rénovation »;

Plan N°10 : 2165 Cambridge pour « Panneau des échantillons (porte de garage, porte d'entrée, pierre, nouvel échantillon pour la brique, soffites) »; Sous réserve : soumettre un panneau d'échantillon de brique et de mortier; le module Norman (approuvé); couleur « Gris cendré » - Velours, installée 1/3 - 2/3. La couleur des portes en bois est approuvée comme indiquée sur l'échantillon;

Plan N°13 : 158 Normandy pour « Terrasse arrière et clôture en pierre »; Sous réserve : La hauteur de la terrasse nécessite un garde-corps. Il peut être installé en verre ou métallique comme proposé;

Plan N°16a) : 2135 Lucerne pour « Modification des fenêtres »; Sous réserve : La couleur des fenêtres doit être Gentex «Slate/Charbon»;

Plan N°17 : 1380 Caledonia pour « Clôture en pierre et terrasse »;

Plan N°19 : 450 Monmouth pour « Terrasse arrière »;

Plan N°21 : 331 Geneva pour « Modifier la modulation de la fenêtre avant »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 2 août 2019:

Plan N°2 : 148 Kenaston pour « Modification d'un permis émis - Nouvelle porte patio dans le mur arrière »; Sous réserve : Fournir des plans à l'échelle pour la terrasse;

Plan N°3 : 211 Carlyle pour « Demande de permis expirée – Terrasse arrière et pergola »;

Plan No.1: 149 Dobie for "Resubmission for the rear deck and pergola (expired request)";

Plan No.5: 1705 Caledonia for "Windows' modifications"; Subject to: Sash-windows as presented and color Charcoal from Gentek;

Plan No.6: 1715 Markham for "Ipé wood deck";

Plan No.8: 1210 Lucerne for "New concrete balcony built without a permit and new glass and aluminium pergola under a balcony installed without a permit";

Plan No.9: 455 Mitchell for "Modifications to the approved permit";

Plan No.10: 2165 Cambridge for "Samples board (garage door, front door, stone, new brick)"; Subject to: Submit a brick and mortar sample on a sample board. The Norman module (approved); colour 'Ash Grey'- Velours, installed 1/3- 2/3. Wood doors' colour is approved as shown on sample board;

Plan No.13: 158 Normandy for "Rear deck and stone fence"; Subject to: The height of the deck requires a railing. It can be installed in glass or metal as proposed;

Plan No.16a): 2135 Lucerne for "Windows' modification"; Subject to: Windows'color to be Gentex'ardoise/charcoal';

Plan No.17: 1380 Caledonia for "Stone fence and deck";

Plan No.19: 450 Monmouth for "Rear deck ";

Plan No.21: 331 Geneva for "Modifying the front window's modulation";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 2, 2019:

Plan No.2: 148 Kenaston for "Modifications to an issued permit – New patio door to the rear wall"; Subject to: Provide plans to scale for the deck;

Plan No.3: 211 Carlyle for "Expired permit request – Rear deck and pergola";

Plan N°5 :167 Beverley pour « Nouvelles fenêtres - Agrandir des ouvertures dans le mur arrière (porte patio et fenêtre au RDC) - Peindre les volets - Changer le déclin sur le mur avant »; Sous réserve : Modulation des fenêtres telle que proposée au CCU du 7 juin 2019 et avec la palette de couleur du CCU du 5 juillet 2019;

Plan N°6 : 128 Morrison pour « Modification d'une demande approuvée – Nouvelles ouvertures sur le mur arrière et terrasse »;

Plan N°7 : 560 Walpole pour « Agrandissement arrière au deuxième étage »; Sous réserve : Installation de 3 corbeaux de même dimension conçue pour la projection de 3'-6";

Plan N°8 : 438 Kindersley pour « agrandissement et pPanneau d'échantillons »; Sous réserve : Fenêtres : Midnight Surf / James Hardie : Night Gray;

Plan N°9 : 27 Jasper pour « Deux nouveaux puits de lumière »;

Plan N°10 : 475 Lockhart pour « Terrasse en bois à l'arrière »;

Plan N°11 : 826 Lucerne pour « Mur arrière : modifier les ouvertures existantes et agrandir la terrasse existante »; Sous réserve : Toutes les nouvelles fenêtres doivent être beige (lin) pour se marier aux fenêtres de la façade;

Plan N°12: 220 Brookfield pour « Agrandir l'ouverture existante pour porte patio »;

Plan N°15 : 132 Dobie pour « Nouvelles colonnes sous la marquise avant et retrait des volets »;

Plan N°16 : 11 Thornton pour « Garde-corps sur le perron avant »; Sous réserve : Le garde-corps proposé devrait être plus travaillé. Le garde-corps ne doit pas s'arrêter à la dernière marche;

Plan N°19 : 316 Lazard pour « Terrasse arrière »;

Plan N° 21 :109 Melbourne pour « Agrandissement arrière au deuxième étage »;

Plan N°23 : 170 Geneva pour « Modification d'un permis émis - Modification à des ouvertures à l'arrière »;

Plan N°24a) :310 Geneva pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°25 : 331 Geneva pour « Panneau d'échantillons »;

Plan N°26 : 35-38 Dresden pour « Remplacer (si nécessaire) et peindre le déclin de bois des lucarnes, peindre les cadrages de portes et fenêtres et les petits toits – pour toute la Phase 12 »;

Plan No.5: 167 Beverley for "New windows - enlarging the openings to the rear wall (patio door and ground floor window) - Painting the shutters - Changing the front wall siding"; Subject to: Windows' modulation as submitted to June 7th CCU and with July 5th color palette;

Plan No.6: 128 Morrison for "Modifications to an approved request – New openings to the rear wall and deck";

Plan No.7: 560 Walpole for "Rear addition to the second floor"; Subject to: Installation of 3 same size ledger strips designed for the 3'-6 projection";

Plan No.8: 438 Kindersley for "Addition and Sample board"; Subject to: Windows: Midnight Surf / James Hardie: Night Gray;

Plan No.9: 27 Jasper for "Two new skylights";

Plan No.10: 475 Lockhart for "Rear wooden deck";

Plan No.11: 826 Lucerne for "Rear wall: modifying the existing openings and enlarging the existing deck"; Subject to: All new windows to be beige (linen) to match the front façade windows;

Plan No.12: 220 Brookfield for "Enlarging the existing opening to a patio door";

Plan No.15: 132 Dobie for "New columns under the canopy and removing the shutters";

Plan No.16: 11 Thornton for "Railing to the front stoop"; Subject to: The proposed railing should be more worked. The railing must not stop at the last step;

Plan No.19: 316 Lazard for "Rear deck";

Plan No.21: 109 Melbourne for "Rear addition to the second floor";

Plan No.23: 170 Geneva for "Modification to an issued permit – Modification to rear openings";

Plan No.24a): 310 Geneva for "Rear addition";

Plan No.25: 331 Geneva for "Samples board";

Plan No.26: 35-38 Dresden for "Replacing (if necessary) and painting the wooden siding of the dormers, painting doors and windows frames and small roofs – for the entire Phase 12";

Plan N°27 : 2110 Athlone pour « Travaux sans permis – modification de la façade avant »; Sous réserve : Fournir les détails de construction (partie du verre surélevée). Faire dépasser la colonne de 2" sur la marquise;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 19 juillet 2019:

Plan N°2 : 318 Morrison pour « Modifier les ouvertures des portes patios, remplacer les fenêtres par de nouvelles fenêtres de couleur noire, et retrait des carreaux »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le style de la fenêtre doit rester en phase avec le style de la maison; le 'Carreutage' doit être maintenu sur les fenêtres avant et latérales. Les fenêtres doivent conserver les séparations verticales ou de préférence horizontales. Les fenêtres en bois peuvent être changées en un autre matériau (à l'exception de l'aluminium ou du vinyle). Pas de choix de couleur noire pour les fenêtres, seulement des nuances de gris ou d'autres couleurs plus claires. La nouvelle ouverture arrière proposée au deuxième étage doit être plus petite; hauteur au maximum en dessous de l'arc. Dessins de structure nécessaires pour valider la large ouverture au rez-de-chaussée, mais il est préférable de ne pas ouvrir le mur car cela réduit le charme à la maison ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 2 août 2019 :

Plan N°18 : 612 Dawson pour « Nouvelles fenêtres (déjà commandées) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La couleur et la modulation des fenêtres existantes sont parfaits pour cette maison »;

Plan N°24b) : 310 Geneva pour « Panneau d'échantillons (pierre, crépi, bardeaux, fenêtres) »; Il s'agit d'une maison jumelée dont la couleur foncée proposée est trop sombre. Si le propriétaire ne veut pas de blanc, les nuances de gris ou de beige peuvent être reconsidérées";

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.27: 2110 Athlone for "Works without permit – Front façade's modification»; Subject to: Providing construction details (raised glass part). Extend the column by 2" higher than the canopy;

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on July 19, 2019:

Plan No.2: 318 Morrison for "Patio doors' modifications, replacing the existing windows by black windows and removing the panes"; REFUSED for the following reasons: "The window style is to remain in keeping with the house style; 'Carrelage' to remain on front and side windows. Windows are to maintain the vertical or preferably horizontal separations. Wood windows can be changed to another material (ex. aluminum or vinyl). No black color choice for the windows, only shades of grey or other lighter colors. The new proposed rear opening on the second storey to be smaller; height to be max below the arch, structural drawings required to validate the wide opening on ground floor, but preferable not to open the wall for it takes away from the charm of the house";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 2 , 2019:

Plan No.18: 612 Dawson for "New windows (already ordered)"; REFUSED for the following reasons: "Existing windows color and modulation are perfect for this home";

Plan No.24b): 310 Geneva for "Samples board (stone – stucco – shingles – windows)"; REFUSED for the following reasons: "This is a semi-detached home and the proposed dark window color is too dark, if owner does not want white, undertones grey or a beige could be reviewed";

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 116, avenue Trenton

RÉSOLUTION N° 19-08-14

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 116, avenue Trenton

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 116, avenue Trenton, soit le lot 1 682 161, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures N°1312, la marge de recul latérale gauche à 1,76 m, empiétant de 0,22 m dans la marge minimale de 1,98 m requis au moment de la construction en 1941.

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge latérale minimale de 2,3 m et des marges latérales totales minimales de 4,6 m portant l'empiètement à 0,54 m pour un total de 0,50 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par les empiètements de 0,22 m au moment de la construction;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche à 1,76 m mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QU'après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 2 août 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 1,76 m la marge de recul latérale gauche de l'immeuble situé au 116, avenue Trenton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-14

Subject : Minor Variance for the property located at 116 Trenton Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 116 Trenton Avenue, being lot 1 682 161, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No.1312, the left side setback at 1,76 meters, encroaching by 0.22 meters on the 1,98 metres minimum side setback required in 1941;

WHEREAS following subsequent By-law modifications, the present By-law specifies a minimum side setback of 2.3m and a minimum total side setback of 4.6 m thereby bringing the encroachment to 0.54 m for a total of 0.50 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.22 m encroachment at the time of construction;

WHEREAS the approval of this application would legalize non-conforming left side setback at 1.76 m but cannot apply to any future additions;

WHEREAS after due deliberation at its meeting held on August 2, 2019, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, to legalize at 1.76 m the left side setback of the property located at 116 Trenton Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Amendement de servitude - 260, avenue Strathcona

RÉSOLUTION N° 19-08-15

Objet : Amendement de servitude - 260, avenue Strathcona

ATTENDU l'acte de vente du 3 mars 2008, publié à Montréal sous le numéro d'enregistrement 15 019 025, qui a créé une servitude de non-construction en faveur de la Ville, ayant comme fonds servant le lot 4 046 693 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 046 693 du cadastre du Québec demandent à la Ville de modifier la servitude de non-construction afin de permettre la réalisation de leurs projets de démolition et de reconstruction;

ATTENDU QU'à ces fins, le fonds servant de la servitude doit être modifié afin que celui-ci soit de l'emprise de l'avenue Strathcona jusqu'à une ligne tracée à partir des coins avant des deux bâtiments présentement érigés sur les propriétés adjacentes latérales;

ATTENDU QUE Me Jean-François Dugas, notaire, a préparé un projet d'amendement de la servitude;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver l'acte d'amendement de la servitude de non-construction créée par l'acte de vente du 3 mars 2008, publié à Montréal sous le numéro d'enregistrement 15 019 025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-15

Subject : Servitude amendment - 260 Strathcona Avenue

WHEREAS the deed of sale dated March 3, 2008, and published in Montreal under registration number 15 019 025, which created a non-construction servitude in favour of the Town, with lot 4 046 693 of the Quebec cadastre as the servient tenement;

WHEREAS the owners of lot 4 046 693 of the Quebec cadastre have asked the Town to amend the non-construction servitude to allow their demolition and reconstruction projects to take place;

WHEREAS for this purpose, the servient tenement of the servitude must be amended so that it is the right of way of Strathcona Avenue up to a line drawn from the corners in front of the two buildings currently built on the side-by-side properties;

WHEREAS Jean-François Dugas, notary, has prepared a draft servitude amendment;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve the non-construction servitude amendment created by the deed of sale dated March 3, 2008, and published in Montreal under registration number 15 019 025;

To authorize the mayor, deputy mayor and Town to sign the amendment.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. **Retrait du Règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)**

RÉSOLUTION N° 19-08-16

Objet : Retrait du Règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires)

ATTENDU QUE l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2) permet à la Ville de retirer, par résolution, un règlement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter tant que l'avis de scrutin référendaire n'a pas été publié;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De retirer le Règlement no 1441-5 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait aux usages complémentaires permis, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments, aux marges de recul, aux coefficients d'emprise et d'occupation du sol, à la grandeur des terrains et à la typologie des bâtiments dans la zone H-732 (Jardins communautaires).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. **Dépôt et avis de motion du Règlement no E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal**

Objet : Dépôt et avis de motion du Règlement no E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal

Le conseiller Jonathan Lang dépose le projet de Règlement n° no E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

RESOLUTION N° 19-08-16

Subject : Withdrawal of By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 (Community Gardens)

WHEREAS under section 559 of the Act respecting elections and referendums in municipalities (C.Q.L.R., chap. E-2.2), the Town may withdraw, by resolution, a by-law submitted to approval by qualified voters so long as the notice of referendum poll has not been published;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To withdraw By-law No. 1441-5 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the allowed complementary uses, the number of storeys, the height of buildings, the setbacks, the floor area and the coverage ratios, the size of the lots and the housing typology for the zone H-732 (Community Gardens).

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-Law No. E-1906 to Authorize Capital Expenditures and a Loan of \$6 500 000 for the Payment of an Aliquot Share to Projet REM in the Construction of a Platform Above the Railway in Town of Mount Royal's Downtown

Councillor Jonathan Lang files Draft By-Law No. E-1906 to Authorize Capital Expenditures and a Loan of \$6 500 000 for the Payment of an Aliquot Share to Projet REM in the Construction of a Platform Above the Railway in Town of Mount Royal's Downtown and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

21. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 25 000 000\$ à cette fin**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 25 000 000\$ à cette fin

Le conseiller Jonathan Lang dépose le projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 25 000 000\$ à cette fin et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$25,000,000 for that purpose

Councillor Jonathan Lang files Draft By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$25,000,000 for that purpose and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

22. **Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1458 sur la gestion contractuelle**

RÉSOLUTION N° 19-08-19

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1458 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Joseph Daoura dépose le projet de règlement no 1458 sur la gestion contractuelle et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

RESOLUTION N° 19-08-19

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1458 on contract management

Councillor Joseph Daoura files draft By-law No. 1458 on contract management and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

23. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1439-1 modifiant le Règlement 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1439-1 modifiant le Règlement 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale

Le conseiller Joseph Daoura dépose le projet de Règlement n° 1439-1 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1439-1 to amend By-law 1439, concerning the delegation of powers to officers and employees with respect to the delegation for the Town manager

Councillor Joseph Daoura files draft By-law No.1439-1 concerning the delegation of powers to officers and employees with respect to the delegation of powers for the Town manager and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 19-08-17

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2019 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-08-17

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the August 22, 2019 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the August 22, 2019 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

26. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 50 et 11 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 19.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-08-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-08-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 21:19.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy